



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du vendredi 16 décembre 2022**

<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 15/12/2022</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération : 19/12/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le lundi dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente-six minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Excusé-es</u> :</p> <p>DUEZ Sophie excusée, donne pouvoir à BONIN Robert, FAYE Cyril KOCIOU Guillaume.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : BERTHAIL Éric</p>
<p><u>Objet</u> : Travaux : Sécurisation du Belvédère situé route de Nézan</p>	

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Vu l'état du Belvédère, des travaux de sécurisation sont à effectuer en urgence, le terrain se trouvant sur les parcelles situées AK 396 appartenant à la Commune.

Vu le plan de financement ci-joint,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'opération de « Sécurisation du Belvédère situé route de Nézan » et arrête les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Robert BONIN